



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Versailles, le 24 août 2021

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

# ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE A TRAPPES LES 10 ET 17 OCTOBRE 2021

Le 18 août 2021, le Conseil d'Etat a confirmé l'annulation de l'élection municipale à Trappes.

Par arrêté publié ce jour, le Préfet des Yvelines a convoqué les électeurs de la commune de Trappes à l'élection municipale partielle le dimanche 10 octobre 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 17 octobre 2021.

Une délégation spéciale a également été instituée par le Préfet. Chargée de remplir les fonctions du conseil municipal jusqu'à l'élection du nouveau conseil municipal, elle est composée de 3 membres :

- M. Michel PONS, ancien maire de Villennes sur Seine;
- M. Christian NICOLAI, directeur de préfecture à la retraite;
- M. Gilles CROISSANT, 1er vice-président du tribunal judiciaire de Versailles.

M. Michel PONS a été élu président de la délégation par ses membres. Il exercera les attributions du maire.

Contact presse : [pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr)

